

MODE D'EMPLOI DÉCLARATION DE REVENUS

> NOS CONSEILS POUR COMPLÉTER VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS 2023

Les sommes versées au titre de **votre abonnement de Téléassistance** ouvrent droit sous certaines conditions à un **crédit d'impôt au taux de 50 %**. L'attestation fiscale jointe vous indique le montant de la somme pouvant bénéficier de cet avantage fiscal.

Voici les deux étapes à suivre lors de votre déclaration de revenus :

1. DÉCLARATION DE REVENUS N°2042 - CASE 7DB

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons versés à des organismes établis en France

Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 1 000 €)	7UD	<input type="text"/>
Dons versés à des associations culturelles (maximum 562 €)	7UJ	<input type="text"/>
Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général, aux associations d'utilité publique, aux candidats aux élections	7UF	<input type="text"/>

Services à la personne, emploi à domicile

Dépenses d'emploi à domicile	7DB	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Vous devez détailler en page 1 de la 2042 RIC1 le montant correspondant à chaque type de dépenses d'emploi à domicile</i>		
Aides perçues pour l'emploi à domicile (APA, PCH, CESU préfinancé...)	7DR	<input type="text"/>
Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses	7DL	<input type="text"/>

La case 7DB présentée ci-dessus, concerne l'ensemble des services à la personne dont vous bénéficiez. Renseignez la somme des services à la personne que vous financez, dont votre abonnement de téléassistance. Le cas échéant, déduisez de ce montant les sommes perçues pour financer ces services (ex : APA, CESU, etc...).

Indiquez en case 7DL le nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA pour lesquels vous avez engagé des dépenses.

2. DÉCLARATION DES RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT N°2042-RICI - CASE BDU

Assistance administrative à domicile	BDT	<input type="text"/>
Téléassistance et visio assistance	BDU	<input checked="" type="checkbox"/>
Interprète en langue des signes	BDV	<input type="text"/>

La case BDU présentée ci-dessus, concerne cette fois-ci uniquement le montant total de l'abonnement de téléassistance. Renseignez le montant affiché sur votre attestation fiscale. Le cas échéant, déduisez de ce montant les sommes perçues pour financer ces services (ex : APA, CESU, etc...)